

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 04/07/2024

ID : 001-200070118-20240702-DEL\_24\_07\_02\_15-DE



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 02 juillet 2024**

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 36**

**Quorum : 19**

**Présents : 19**

**Représentés : 5**

**Absents : 17**

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 juillet et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 26 juin 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Isabelle HELIN, M. Jean-Michel LUX, M. Lucien MOLINES, M. Alain REIGNIER, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, M. Dominique VIOT,

Étaient absents : M. Renaud DUMAY, Mme Nelly DUVERNAY, Mme Laure FANGET (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, Mme Patricia MAURY, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,

Secrétaire de séance : Mme Patricia CHMARA

#### **N°2024/07/02/15 – Attribution de fonds de concours d'investissement 2024 à 15 communes du territoire Val de Saône Centre**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu le règlement des fonds de concours d'investissement approuvé par délibération n° 2022/03/29/50 du 29 mars 2022,

Vu les dossiers de demande de fonds de concours transmis par les communes de Chaleins, Francheleins, Garnerans, Genouilleux, Illiat, Guéreins, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Saint-Etienne-sur-Chalaronne et Thoissey, soit 15 communes,

Considérant que les fonds de concours sont versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés,

Considérant que le montant du fond de concours ne doit pas excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Vu les crédits inscrits au budget 2024, à l'article 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes », opération 82, pour un montant de 225 000€TTC,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 11 juin 2024,

**Le Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**DECIDE** d'attribuer les fonds de concours suivants :

- ✓ **15 000 €** maximum à la commune de Chaleins en vue de participer au financement de travaux de création d'une 9<sup>ème</sup> classe et d'extension de la cantine,
- ✓ **15 000 €** maximum à la commune de Francheleins en vue de participer au financement de travaux de voirie communale,
- ✓ **15 000 €** maximum à la commune de Garnerans en vue de participer au financement de travaux pour la création de parcs ludiques intergénérationnels sportifs et écologiques,
- ✓ **15 000 €** maximum à la commune de Genouilleux en vue de participer au financement de travaux de sécurisation de voirie de l'entrée nord du village sur la RD933,
- ✓ **15 000 €** maximum à la commune de Guéreins en vue de participer au financement de travaux d'installation de rampes d'accès PMR, d'acquisition d'un colombarium et de matériel pour le service technique,
- ✓ **15 000 €** maximum à la commune d'Illiat en vue de participer au financement de travaux de réfection de voirie, de renforcement de l'étang communal, de réfection des classes de l'école, de remplacement du matériel d'entretien des espaces verts,
- ✓ **13 281 €** maximum à la commune de Lurcy en vue de participer au financement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement du parc communal et de travaux de restauration du pigeonnier,
- ✓ **15 000 €** maximum à la commune de Messimy-sur-Saône en vue de participer au financement de travaux de rénovation de la bibliothèque, de travaux de rénovation énergétique des appartements de la Maison de Pierre et de remplacement des luminaires par des sources LED à la mairie,

- ✓ **15 000 €** maximum à la commune de Mogneneins en vue de participer au financement de travaux de réfection de voirie,
- ✓ **15 000 €** maximum à la commune de Montceaux en vue de participer au financement de travaux d'installation de panneaux photovoltaïques, d'installation de stores dans une classe de l'école et du remplacement des ordinateurs de la mairie,
- ✓ **15 000 €** maximum à la commune de Montmerle-sur-Saône en vue de participer au financement de travaux de modernisation de l'éclairage sportif des terrains de tennis et de football,
- ✓ **15 000 €** maximum à la commune de Peyzieux-sur-Saône en vue de participer au financement d'installation d'une tyrolienne, d'acquisitions et prestations diverses (vidéoprojecteur, panneaux électoraux, panneaux d'affichage, création d'un site internet) et de travaux de voirie,
- ✓ **15 000 €** maximum à la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne en vue de participer au financement de l'aménagement de l'espace restauration du camping et du parking rue de Crénans,
- ✓ **15 000 €** maximum à la commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne en vue de participer au financement de travaux de modernisation de l'éclairage sportif du stade municipal, de réhabilitation de deux logements communaux et de travaux de voirie communale
- ✓ **15 000 €** maximum à la commune de Thoisse en vue de participer au financement de travaux de création d'un espace de stationnement paysager "lots des jardins".

**RAPPELLE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2024, à l'article 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes », opération 82.

**DIT** que la présente délibération sera transmise aux communes de Chaleins, Francheleins, Garnerans, Genouilleux, Guéreins, Illiat, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Saint-Etienne-sur-Chalaronne et Thoisse.

**AUTORISE** le Président, sous réserve de la communication des délibérations concordantes des communes précitées, des facturées acquittées et des subventions perçues, à exécuter les dépenses ainsi que tout acte y afférant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 2 juillet 2024

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Et de la notification le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX